



Compte rendu de la réunion du 10 avril 2009 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche

L'an deux mille neuf, le dix avril, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Sornin la Marche sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 30 mars 2009

Présents : MM.& Mmes GUILLEMAILLE , ALLARD, KAZMIERCZYK, SAUMONT, BENOT, MASSART, BLANC, NIVARD, FAURY, JARDEL , PORTAL, REYNAUD, MILCENT, BROUSSAL , BRISSIAUD, ROY , MOREAU , DIOTON

Absents représentés : Mme PERROT était représentée par Mme LABROUSSE.

Absents non représentés : Mme MARTEL , M. LACOUX

M Jean-Yves ALLARD a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 19

Votants : 19

Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président , cède la place à Jean-Pierre ROY , doyen d'âge, pour présider la présentation du Compte administratif.

Compte Administratif 2008

Le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif de l'exercice 2008 qui fait apparaître, un résultat de l'exercice excédentaire de 98 369.33, un résultat de clôture excédentaire de 232 253.59€ pour la section de fonctionnement et un déficit de l'exercice de 30 550.51€ pour la section d'investissement, avec un excédent de clôture de 25 613.56€ en investissement, soit un solde global positif de 257 867.15€, compte tenu du report excédentaire d'investissement 2007 de 56 164.07 €.

Après constat des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le solde cumulé est de + 168 735.15 €

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité le Compte Administratif ainsi que le compte de gestion dressé par Mme le Receveur Municipal.

Budget Primitif 2009

Après la présentation de l'analyse financière du compte administratif 2008, ainsi que la mise en évidence d'un fonds de roulement qui pourrait être plus élevé, Jean-Marie GUILLEMAILLE , Président donne lecture du projet de budget 2009.

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité :

- **vote le taux de la Taxe Professionnelle Unique** à 11.31 %
- **vote le taux des taxes ménages** tel qu'il avait été proposé par la commission des finances soit
 - Taxe d'habitation : 3.47%
 - Taxe sur le Foncier bâti : 5.93%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 17.21%

➤ **Affectation du résultat.**

Le Président indique que la section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 25 613.56€, mais un déficit des restes à réaliser de 89 132.00€. Soit au total un déficit de 63 518.44€ Il est donc nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement pour couvrir ce besoin de financement. Compte tenu des besoins du budget 2009, la somme de 63 518.44€ est affectée en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (répartie entre le budget principal et le budget annexe), le reste est reporté en excédent de fonctionnement, ligne 002.

Le Président indique que le montant de la DGF est en baisse de 3.07%, correspondant à la diminution de la population appliquée suite au dernier recensement.

Budget enfance jeunesse

Pour la première année, un budget annexe est ouvert, regroupant l'ensemble des services enfance jeunesse.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 380 366€ pour la section d'investissement et à 40 916€ pour la section de fonctionnement. Le budget enfance jeunesse est équilibré grâce à la prise en charge, par le budget principal, du déficit d'un montant de 193 951€.

En investissement les RAR en dépenses d'élèvent à 13 347€, et en recettes à 2684€.

Budget principal

Le Budget d'investissement est en baisse.

Un programme de voirie de 112 093€ est voté, en complément du montant de 146008€ inscrit en RAR, soit un total de 258 101€ pour la voirie communautaire.

Un emprunt de 150 000€ est prévu pour assurer le financement des investissements.

Les subventions suivantes sont accordées :

- @RT 300€
- Office de tourisme : 3 115€
- Amicale des sapeurs pompiers : 2 000€
- Tech Ovin : 300€

Une somme de 20 000€ est inscrite pour solder les comptes de la Pépinière d'entreprises, en raison de la cessation d'activité.

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation d'un emprunt de 150 000€

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité moins une voix (JM Faury)

- vote le budget primitif 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 675 085 € pour la section de fonctionnement et en suréquilibre pour la section d'investissement., soit dépenses 269 366€ et recettes 427 490€

JP Roy s'inquiète du déficit du budget enfance jeunesse, et demande s'il ne faudrait pas demander un effort financier aux parents.

Le Président répond que le service public a un coût, mais que le multi accueil va fonctionner de mieux en mieux, donc le déficit devrait diminuer.

La politique jeunesse fonctionne actuellement très bien, mais il faudra deux à trois ans pour bénéficier de l'effet d'impact sur la population.

JM Faury s'explique sur son abstention pour le vote du budget : Il regrette qu'il n'y ait pas de somme affectée à la voirie, car les voies se dégradent.

JY Allard répond qu'un projet de voirie réduit a été programmé pour 2009, en attendant des retombées financières supplémentaires en 2010, grâce à l'augmentation du CIF.

Jean-Marie Guillemaille propose la nomination d'une Commission « Eolien », pour représenter la Communauté de communes lors des réunions publiques ou les CLS. Cette commission sera composée de : JM. Guillemaille, JM Saumont, JY Allard, C. Kazmierczyck, G. Reynaud, E Brissiaud, Ph. Blanc, J. Benot, JM Faury, A. Massart, JL Moreau.

La séance est levée.

Le prochain conseil de communauté aura lieu à Tersannes.

Le Président,
Jean-Marie GUILLEMAILLE